



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Jacques PECHINOT

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 18 juin 2024
Date de publication : 28 juin 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, CUSSEY Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
---	---	--

Conseillers absents ayant donné procuration

CERNELA Patrice donne procuration à MARCHAND Sylvette, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, PRAT Hervé donne procuration à GOMET Nicolas, JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

Conseillers absents non représentés

Objet : Affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de DOLE.

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat à affecter de 3 520 485,20 euros comprenant un résultat de l'exercice 2023 de 3 520 485,20 euros et un résultat antérieur reporté de 0,00 euros sur le **Budget Principal**,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat à affecter de 208 855,98 euros comprenant un résultat de l'exercice 2023 de 61 598,30 euros et un résultat antérieur reporté de 147 257,68 euros sur le **Budget Annexe Stationnement**,

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 21 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

Pour le budget Principal

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023		
Résultat à affecter au 31 12 2023	Excédent Déficit	3 520 485,20 € /
Excédent		
Exécution du virement à la section d'investissement		/
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		2 740 645,82 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)		779 839,38 €
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 002)		/

Pour le budget Annexe Stationnement

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023		
Résultat à affecter au 31 12 2023	Excédent Déficit	208 855,98 € /
Excédent		
Exécution du virement à la section d'investissement		/
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		92 269,81 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)		116 586,17 €
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 002)		/

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Fait à Dole, le 24 juin 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique

Jean-Baptiste GAGNEUX

